



Déclaration de transparence de Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG, Financière de Tubize SA et UCB SA

Participation au 29 avril 2011 (conformément à l'article 6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes).

Bruxelles (Belgique), le 5 mai 2011 - 18h00 CET - informations réglementées – Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG dont le siège social est sis Postrasse 7, 40213 Düsseldorf, Germany, Financière de Tubize SA and UCB SA ayant leur siège social Allée de la Recherche 60, 1070 Brussels, ont déclaré que Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG a vendu un nombre de droits de vote dans UCB et a franchi le seuil de notification de 3% dans le capital d'UCB. Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG détient actuellement 5.451.916 d'actions sur un total de 183.365.052 d'actions ou 2,97%.

Pour de plus amples informations

Michael Tuck-Sherman, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9712, Michael.tuck-sherman@uceb.com

Notes à l'attention de la rédaction :

A propos d'UCB

UCB (www.uceb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant plus de 8 000 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,1 milliards en 2009. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB).

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Ces déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, pouvant impliquer que les résultats diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, les effets de décisions judiciaires futures, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change ainsi que le recrutement et la rétention des collaborateurs.